

	Contact presse du Collectif Stop Val béton -Guillaume Dartiguenave : 06 01 01 23 03, <a href="mailto:gdartiguenave@gmail.com">gdartiguenave@gmail.com</a> -Thibaut Noël Artaud : 06 45 92 81 23, <a href="mailto:thibaultnoelart@hotmail.com">thibaultnoelart@hotmail.com</a>
	site internet: <a href="https://valbeton.org/">https://valbeton.org/</a>

## Val Bréon 2: terres nourricières de la Brie en soldes

*Le 16 juin le conseil communautaire du Val Briard a voté une promesse de vente<sup>1</sup> avec constructions sur les terres agricoles du projet "Val bréon 2". Or les constructions y sont interdites par le Schéma Directeur d'Ile de France (SDRIF). Quelles raisons ont poussé Madame Isabelle Périgault, présidente de la communauté de communes du Val Briard, maire du Plessis-Feu-Aussoux et nouvelle députée de Seine-et-Marne à brader des terres agricoles pour engager le territoire dans la direction du pire scénario du GIEC ? Le Collectif Stop Val béton poursuit son objectif d'information de la population et des élus.*

**Le 16 juin 2022, le Conseil communautaire du Val Briard fait fi des enjeux climatiques et de résilience alimentaire et vote à l'unanimité** la délibération 34 permettant à la présidente, Mme Périgault, de signer une promesse de vente **à la Holding Eagle One, domiciliée au Plessis-Feu-Aussoux**, pour la parcelle **de 4,7 ha** cadastrée B n°0035 sur la commune des Chapelles Bourbon. Cette parcelle fait partie des 150 ha de terres agricoles et de bois *constituant le projet dit de "Val Bréon 2"*. La promesse de vente prévoit la construction de plusieurs bâtiments et de parkings. Or, il est interdit de construire sur les terres agricoles de Val bréon 2 en raison du SDRIF qui conditionne l'urbanisation de la zone à la présence *d'une gare RER*. Or, *celle-ci n'est pas d'actualité, les études de la SNCF n'ayant pas démontré son opportunité, même à l'horizon 2030*. De même, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) des Chapelles Bourbon, n'autorise pas les constructions sur cette parcelle. Les constructions sont donc conditionnées à la modification du SDRIF, du PLU et à l'accord de la SAFER (Sociétés d'Aménagement foncier et d'établissement rural) qui selon nos informations n'a pas été informée au moment du vote.



*En 2018 la Communauté de Communes du Val Briard achète à la Compagnie fermière Rothschild, 10 fois leur prix, 150 hectares de terres agricoles sur les communes de Châtres et des Chapelles Bourbon. Ces terres constituent le projet dit de "Val Bréon 2" dont le SDRIF (schéma directeur de la région Ile-de-France) conditionne l'urbanisation à la*

création d'une gare RER. Or, celle-ci n'est pas d'actualité, les études de la SNCF n'ayant pas démontré son opportunité, même à l'horizon 2030. **(pastille et encadré bleu : localisation de la parcelle promise à la vente)**

## **Interruption volontaire de démocratie**

En vendant cette parcelle, Mme Périgault assure donc la Holding Eagle One, présidée par M Roussel, que la révision du SDRIF ira dans le sens d'une urbanisation des terres agricoles de Val Bréon 2, que le PLU des Chapelles Bourbon rendra possible la construction sur cette parcelle et que la SAFER donnera son accord pour la destruction de terres agricoles. Quelle assurance ! Mais surtout quelle place Mme Périgault accorde-t-elle aux processus démocratiques de révision du SDRIF, du PLU et d'évaluation de la SAFER ?

Depuis sa création, le collectif Stop Val Béton demande à la CCVB de mettre en place un réel travail collaboratif entre citoyens, élus, scientifiques, associations (Greniers d'abondance, Terre de liens, Ferme d'avenir,...) pour imaginer un territoire résilient adapté aux enjeux des années à venir. Invitée par le Collectif Stop Val béton en tant que candidate aux législatives dans la 4<sup>e</sup> circonscription de Seine et Marne, Mme Périgault affirme dans un courrier<sup>2</sup> que rien n'est décidé pour Val Bréon 2. Et quinze jours après, elle fait voter une délibération au conseil communautaire qui permet la signature d'une promesse de vente et amorce la bétonisation des terres.

## **Un bien communautaire détruit et bradé**

En 2018, la CCVB avait acheté les 150 ha de terres du Val bréon 2 à la Compagnie fermière Rothschild au prix de 115 000 euros l'hectare alors que ce dernier se négociait à un prix moyen de 7370 euros.

Aujourd'hui, en vendant 4,7 ha pour 560 000 euros (prix moyen d'achat de l'hectare en 2018), Mme Périgault fait un cadeau de 4,2 millions d'euros à M Roussel.

En effet, si Mme Périgault est si sûre du changement de destination de cette parcelle (terres agricoles qui deviennent des terres constructibles) pourquoi choisit-elle de la brader au lieu de la vendre au prix estimé du mètre carré constructible non viabilisé, soit 100 euros environ ? La Holding Eagle One aurait dû payer 4,7 millions d'euros. C'est ce qu'on appelle une bonne affaire ! Mais quelles raisons justifient que Mme Périgault et les délégués des communes de la CCVB fassent un tel cadeau à M Roussel ?

## **La CCVB apporte sa part au pire scénario du GIEC**

Récemment, le Collectif Stop Val béton a rencontré les maires des communes limitrophes au Val bréon 2 pour qu'ils lui exposent leurs arguments sur ce projet. Au mieux, les maires répètent les éléments de langage de la CCVB (développement économique, souci de Haute Qualité Environnementale,...); au pire, ils ne connaissent ou ne s'intéressent pas au dossier Val Bréon 2. Mais tous votent le plus souvent à l'unanimité et sans aucune question des « petites » délibérations qui entraînent la destruction des terres agricoles de Val Bréon 2.

Alors que la CCVB propriétaire de 150 ha de terres agricoles pourrait construire avec les citoyens un projet durable et exemplaire en accord avec les enjeux climatiques, elle choisit un projet inutile mais surtout nuisible et polluant pour le présent et pour l'avenir. Un projet qui émet du CO<sub>2</sub>, qui réduit son stockage alors qu'il faudrait réduire voire stopper les émissions. Artificialiser 4,7 ha de terres agricoles augmente les émissions de plus de 1200 tonnes par an<sup>3</sup>. Les effets déjà très sensibles de la crise climatique devraient porter les élus à stopper immédiatement tout projet d'artificialisation de terre agricole.

Au lieu de cela, la Communauté de Communes du Val Briard continue sans relâche la bétonisation des terres nourricières de la Brie. La preuve par le nombre de m<sup>2</sup> artificialisés qui est supérieur à la moyenne française : 548 m<sup>2</sup> par habitant contre 475 m<sup>2</sup> en moyenne en France (4)

### **Les prochaines dates du Collectif Stop Val béton**

- Samedi 1<sup>er</sup> octobre, Assises du climat (Paris) avec les collectifs franciliens contre la destruction des terres agricoles et les mouvements citoyens Alternatiba, Extinction rebellion.
- Samedi 9 octobre, Réunion publique sur Val bréon 2 (La Houssaye en Brie)

### **Sources et documentation**

1. <https://valbriard.fr/comptes-rendus/>
2. <https://valbeton.org/>
3. [https://bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD\\_DOC\\_FR/index.htm?changement\\_daffectedation\\_des\\_so.htm](https://bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm?changement_daffectedation_des_so.htm)
4. Page 73 du document Diagnostic, PCAET Communauté de communes du val briard